



Procédure pour l'aide juridictionnelle et avocat

Par **ptitelune11**, le **05/08/2016** à **16:54**

Bonjour, mon fils majeur à été en garde à vue la semaine dernière elle était de 10h à 19h30. Pour l'instant son ordinateur est au commissariat pour exploitation on devrait peut être avoir une convocation au tribunal par la suite .

Nous avons eu une perquisition au domicile puisque qu'il vit chez moi

Mais pour palier et anticiper avant d'avoir une convocation du tribunal j'aimerais savoir si je dois fournir mes ressources ainsi que mes autres enfants pour le dossier d'aide.

De plus pouvons nous prendre un rendez-vous avec un avocat avant d'avoir cette convocation ?

Et pouvons nous choisir cet avocat et lui demandé si il prend l'aide juridictionnelle

Car je vous avoue je suis perdue et la maison de la justice et du droit ne me renseigne pas du fait qu'il est présumé coupable

Cordialement